Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 083-200031623-20261008-2026085-AU

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

DECISION DU PRESIDENT

N° 2026-085

OBJET : Demande de subvention dans le cadre d'un projet LIFE – Best uses 4 Nature

LE PRESIDENT,

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- La mesure 3 de la charte : « Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de création d'aires protégées et coordonner les protections déjà en place » ;
- La mesure 31 de la charte : « organiser la fréquentation raisonnée des espaces naturels » ;
- La mesure 32 de la charte : « coordonner une gestion maîtrisée des sports de nature » ;
- La délibération n°514-2026 du Comité syndical en date du 24 juin 2026 relative aux délégations de pouvoir consenties au Président ;

Considérant que :

- Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume, en tant que structure animatrice des sites Natura 2000 Massif de la Sainte-Baume et Sainte -Baume occidentale, réalise des actions de suivi et de protection des rapaces par rapport aux activités d'escalades, de vol libre et de drone.
- Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume est un acteur incontournable de la gestion intégrée des pratiques de sports de nature pour limiter leurs impacts sur les espèces et les milieux naturels, en privilégiant la concertation et la sensibilisation des acteurs du territoire.
- L'ARBEcoordonne, en tant que structure pilote du projet LIFE pour l'ensemble des membres du consortium, la recherche de financements européens, régionaux et ministériels mais aussi, si nécessaire, des fonds issus de mécénat pour compléter le cofinancement.

Contexte :

Les activités de pleine nature sont en constante augmentation sur les territoires de la région Sud et sont susceptibles d'impacter durablement les milieux naturels et les espèces. Consciente de cet enjeux, l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement de la région Provence-Alpes Côte d'Azur (ARBE PACA) a proposé le montage d'un projet LIFE sur la thématique fréquentation et biodiversité.

Le Parc de la Sainte-Baume a choisi de rejoindre ce consortium, aux côtés du Parc national des Ecrins, des Calanques, du Mercantour, des Parcs naturels régionaux du Queyras, des Alpilles, du CEN PACA et la LPO PACA.

Ce projet LIFE a pour objectif d'intervenir sur des thématiques précises liés à la fréquentation, au sein des sites Natura 2000 animées par chaque structure.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 083-200031623-20261008-2026085-AU

Contenu :

Le Parc a choisi d'axer ses actions sur les milieux rupestres et les rapaces qui y sont inféodés, en ciblant les pratiques d'escalades, de vol libre et de drone.

Ces activités sont relativement peu pratiquées par rapport à d'autres territoires provençaux (Calanques ou Sainte-Victoire). Cependant, même si elles sont plus occasionnelles, elles peuvent avoir un impact fort et parfois irréversible sur la tranquillité d'un couple en reproduction. Ces dérangements mènent parfois à un abandon du site de reproduction et menacent donc à court-terme la conservation d'une espèce sur un territoire.

Les espèces cibles de ce projet sont l'Aigle de Bonelli (deux couples) et le Faucon pèlerin (deux couples).

Les actions prévues par le Parc sont les suivantes :

- Mise en défens temporaire dans la continuité des actions déjà mises en place pour les couples de Faucon pèlerin
- Mise en défens permanente par déséquipement de voies d'escalades jugées « non-officielles » ou pouvant être impactantes pour l'Aigle de Bonelli et le Faucon pèlerin.
- Expérimentation d'un outil de cartographie 3D de falaises, pour aider au déséquipement des falaises et au suivi de reproduction des couples.
- Renforcement des suivis de reproduction, renforcement des suivis de fréquentation par compteurs piétons et surveillances sur site.
- Création d'outils de sensibilisation :
    - Panneaux d'information et de sensibilisation
    - Poster de sensibilisation sur les milieux rupestres
    - Bâche de sensibilisation sur les activités de pleine nature et leurs impacts sur les milieux rupestres
    - Guide du grimpeur écoresponsable
    - Guide « éco-nef » sur les pratiques écoresponsables en vol libre et drone
    - Carnet naturaliste à destination des pratiquants pour les sensibiliser sur les espèces de faune et flore présentes.
- Sortie scolaire sur la biodiversité rupestre et les impacts des activités de pleine nature sur celles-ci.

Ces actions mobiliseront les agents du Parc (responsable pôle opérationnel, chargé de mission Natura 2000, chargé de mission communication, responsable administratif et financier, chargé de mission éducation, écogarde) et un contrat de 3 ans dédié spécifiquement à cette mission.

Le projet Life sera d'une durée de 6 ans et commencera en septembre 2027 au plus tôt.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 083-200031623-20261008-2026085-AU

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Détail	Montant TTC	%	Recettes	Montant	%
Charges de personnel permanent	Animation de la démarche ; participation aux activités ; coordination ; analyse, cartographie et rédaction	304 624 €	61,52	LIFE	297 111,82 €	60
Sous-traitance	Déséquipement du matériel des voies d'escalade ; outil cartographique 3D ; transport scolaire	59 664 €	12,05			
Frais de déplacement et de séjour	Défraiment animateur.rice	11 393 €	2,3	Région SUD et Ministère de la Transition écologique	153 182,79 €	30,93
Équipements	Logiciel de cartographie 3D ; drone ; formation aux écocompteurs et aux dispositifs de suivi de la fréquentation des sites d'escalade ; longue-vue pour les suivis naturalistes	64 750 €	13,08			
Autres biens, travaux et services	Acquisition et pose de 20 panneaux d'information	22 360 €	4,51	Parc naturel régional de la Sainte-Baume	44 891,76 €	9,07
Coûts indirects		32 395,37 €	6,54			
Total		**495 186,37 €**	**100**	**Total**	**495 186,37 €**	**100**

DECIDE :

Article unique :

DE DEPOSER une demande de subvention pour l'action spécifique précitée auprès de la commission européenne (LIFE et co-financement Région) à hauteur de minimum 90% des dépenses TTC prévisionnelles, et auprès de tout autre financeur venant en complément et d'engager toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Fait à Plan d'Aups Sainte Baume,
Le 08/10/2026

Ollivier ARTUPHEL,
Président

Parc naturel régional de la Sainte-Baume * Syndicat mixte *

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 083-200031623-20261008-2026085-AU